

Informations de base	
2021/2531(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592) Complétant 2011/0281(COD) Subject 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2531(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2011/0281(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/05224